



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

messageries et fret

Question écrite n° 99751

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet interroge M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé au sujet de l'entreprise Ducros express. Depuis le 1er juillet cette société, ex-DHL, a été reprise par le groupe Caravelle, société de fonds d'investissements qui vient de décider la suppression de 700 emplois après avoir touché une « prime à la casse » de 240 millions d'euros de la *Deutsh post*. Aucune solution alternative n'est aujourd'hui proposée aux salariés visés par ce plan, sinon de devoir rogner sur leur salaire en acceptant de travailler à mi-temps pour certains d'entre eux. Pourtant, des possibilités existent au sein de la *Deutsh post* et du groupe DHL pour ces travailleurs, si l'on ne s'en tient pas seulement au taux de rentabilité financière, mais que l'on se préoccupe aussi du devenir industriel de cette entreprise. Il en est ainsi de deux propositions : la décision d'embauche prioritaire des salariés de Ducros dans le groupe DHL et la reconversion d'une partie d'entre eux sur des postes de chauffeurs après formation. Elle l'interroge sur les dispositions qu'il envisage de prendre pour faire étudier ces possibilités par l'entreprise en question dans l'intérêt des salariés concernés et celui de l'avenir industriel du pays.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99751

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1179

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)